

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2022-091

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 03 octobre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le Lundi trois octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 27 septembre 2022

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 25
- Votants : 31

Présents : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – F. OGBI – P. TROADEC
C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL
P. LOUISON – M. SOILHI – S. GHENAIM – M. GAMINETTE – A. KÖSE
L. JACQUEMIN – M. ISSA – A.M. ABOUDOU – M. AUBRY – M. FOLLY
D. BRIVADY – I. KEDDOU – K. OUKBI – A. BELABDA – S. GIBERT
N. SAUNIER.

Excusés Représentés : F. MAHFOUD représentée par F. OGBI – J. BORTOLI
représenté par P. RIO – R.M. THUILOT représentée par Y. LE BRIAND
S. CHABROT représentée par L. CAMARA – N. KENYA représentée par K. OUKBI
– J. BOUBENDIR représentée par N. SAUNIER.

**Délibération N° DEL – 2022 – 091 : Stratégie territorialisée de lutte contre la
pauvreté : demande de subventions pour le poste de coordinateur et en vue de la
mise en œuvre d'un Observatoire dédié**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Stratégie Nationale de lutte contre la pauvreté annoncée par le Président de la République le 13 septembre 2018, ayant pour objectifs de répondre aux problématiques de reproduction de la pauvreté, de précarité des jeunes, d'insertion et d'accès aux droits des populations les plus précaires, autour de 5 engagements :

- L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté
- Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants

- Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes
- Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
- Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

Vu le Plan de Lutte contre la Pauvreté en 21 solutions mis en œuvre par la Ville pour apporter des réponses concrètes aux habitants de Grigny en situation de précarité, et en particulier limiter à court terme les conséquences de la pauvreté sur les difficultés à réussir des enfants et des jeunes, alors que la population se situant sous le seuil de pauvreté est évaluée à 45%,

Vu la première feuille de route de la Stratégie territorialisée de lutte contre la pauvreté et le besoin exprimé par l'ensemble des partenaires de la mise en place d'un Observatoire de la pauvreté à Grigny, afin en particulier

- De suivre les politiques publiques mises en place dans le cadre des feuilles de route issues du comité de pilotage de la stratégie de lutte contre la pauvreté à Grigny en mesurant leurs impacts.
- De concourir à évaluer l'évolution de la pauvreté à Grigny, notamment en définissant collégialement les indicateurs les plus pertinents.
- De mener des évaluations spécifiques « par publics », ou des focus thématiques, selon les besoins qui pourront émerger des travaux menés.

Vu l'évaluation faite du coût de réalisation d'un tel Observatoire à 60 000 € HT, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville,

Considérant la nécessité d'une coordination resserrée entre tous les acteurs de la Stratégie de lutte contre la pauvreté en vue de la mise en œuvre la plus efficace des feuilles de route communes envisagées,

Considérant l'opportunité pour ce faire de la création d'un poste de coordinateur dédié placé sous la maîtrise d'ouvrage de la ville et cofinancé par la ville et l'Etat,

Délibère, et,

Sollicite le versement d'une subvention à hauteur de 30 000 € auprès de l'Etat, en vue de la mise en œuvre d'un Observatoire dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté déclinée à Grigny par l'ensemble des partenaires associés,

Sollicite le financement du poste de coordinateur de la Stratégie territorialisée de lutte contre la pauvreté auprès des services de l'Etat à hauteur de 50 % d'un coût estimé de 60 000 €,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents adéquates relatifs à ces demandes et aux suites qui y seront données,

S'engage à co-financer le coût de réalisation dudit Observatoire,

S'engage à co-financer le coût du poste de coordinateur de la Stratégie territorialisée de lutte contre la pauvreté,

S'engage à fournir les comptes-rendus financiers et bilans d'activité tels que prévus par les textes en vigueur.

Dit que les crédits correspondants seront ouverts au Budget de la Ville.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote pour : 29

Vote contre : 2 (N. SAUNIER, J. BOUBENDIR)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le
Transmis en Préfecture le

06 OCT. 2022

06 OCT. 2022

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 091-219102860-20221003-DEL_2022_091-DE

